



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Retombées économiques de l'aide publique au développement en Suisse

Etude 2010



Etude indépendante

« Retombées économiques de l'aide publique au développement sur l'économie et l'emploi en Suisse »

Mandatée par la Direction du développement et de la coopération (DDC) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Conduite par l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) en collaboration avec l'Institut de recherches économiques (IRENE, Université de Neuchâtel)

Berne, avril 2012 (version révisée)

Contenu

- I. Préface**
- II. Résumé synthétique de l'étude**

I. Préface

L'aide publique au développement (APD) de la Suisse (Confédération, cantons et communes) s'est élevée en 2010 à 2.4 milliards de francs. L'aide publique au développement vise prioritairement à soutenir le développement économique et social des pays partenaires de la coopération suisse. Des retombées sur l'économie suisse sont cependant également constatées qu'il importe de rapporter régulièrement pour en comprendre la valeur, l'évolution et les causes. En effet, même si l'APD de la Suisse n'est pas conditionnée à l'achat de biens et services suisses, elle provoque une série d'effets positifs, directs et indirects, sur l'économie suisse.

Les questions relatives aux résultats effectifs de l'aide au développement dans les pays partenaires, mais aussi aux retombées pour la Suisse reviennent fréquemment dans les débats parlementaires et auprès de la population suisse. Il est donc opportun d'expliquer la politique de développement comme un élément de la politique étrangère suisse contribuant à la stabilité internationale, mais aussi comme un facteur important de l'économie suisse.

Dans cette perspective, et suite au postulat Generali de 1981, une méthode d'analyse et de présentation des résultats a été développée au fil des ans, selon l'engagement pris par le Conseil fédéral. Depuis 1996, une étude détaillée sur les retombées économiques de l'aide publique au développement a été réalisée à intervalles réguliers (1994, 1998, 2002 et 2006). Puisqu'il n'existe que peu, voire pas de références internationales en la matière, il convient de souligner ici le caractère unique d'un tel rapport.

Dans la perspective du prochain message au Parlement sur la coopération internationale au développement et l'approbation de nouveaux crédits-cadres (2013-2016), la DDC et le SECO ont décidé de reconduire une étude sur la base des chiffres disponibles de l'APD en 2010. Ces travaux ont été menés par l'IHEID (Institut de hautes études internationales et du développement) de Genève, en collaboration avec l'Université de Neuchâtel et font l'objet de la présente étude.

Le rapport présente un résumé synthétique des retombées des dépenses de l'aide publique au développement sur le produit intérieur et l'emploi en Suisse. Afin de garantir une comparabilité dans le temps, l'étude 2010 a repris la méthodologie développée en 1996, en y apportant cependant quelques ajustements afin de conforter la pertinence des résultats. Ces ajustements ont également été appliqués aux résultats de l'étude de 2006, permettant ainsi de mettre en parallèle les résultats de 2010 avec ceux de 2006. ***Le rapport complet et les annexes techniques peuvent être obtenus sur demande.***

Tout complément d'information sur ce rapport peut être obtenu auprès de :

- DDC, Service spécialisé Statistiques, 031 322 34 87
- SECO, Secteur Evaluation et Controlling, 031 324 01 63

RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE

Retombées de l'aide publique au développement sur l'économie et l'emploi en Suisse

Etude 2010

L'aide publique au développement (APD) fournie par la Suisse vise à réduire la pauvreté et à améliorer le bien-être dans les pays en développement. Dans la pratique, les programmes et projets de coopération se traduisent par des achats de biens et services, et des versements de salaires et honoraires. Les agences multilatérales de coopération au développement, financées partiellement par l'APD suisse, achètent aussi des biens et services, parfois à des firmes suisses. En conséquence, une partie des dépenses d'APD génère des retombées positives sur l'économie suisse.

Depuis 1994, ces retombées sont calculées tous les quatre ans pour estimer les effets « multiplicateurs » des dépenses d'APD sur le produit intérieur brut (PIB) suisse et leur impact sur l'emploi. Pour l'année 2010,

- en conservant l'approche méthodologique élaborée pour les études précédentes, il apparaît que les 2,4 milliards de francs (CHF) d'APD ont généré un apport de revenus de 3,6 milliards CHF. Autrement dit, **chaque franc d'aide a généré, en moyenne, des retombées de 1.55 CHF sur le PIB suisse**. Sur la base de la productivité moyenne du travail en Suisse, **les retombées sur le marché du travail sont estimées à 25 000 emplois** plein temps ;
- en intégrant certains ajustements méthodologiques pour correspondre à l'évolution de la composition de l'APD et éviter tout risque de surévaluer les résultats, les retombées par franc d'APD sur le PIB se montent à 1.29 CHF en moyenne, et l'incidence sur le marché du travail à 20 800 emplois.

Cette étude confirme que l'APD génère des retombées significatives sur l'économie suisse.

1. L'ESSENTIEL EN BREF

L'étude 2010 porte sur les effets économiques de l'aide publique au développement (APD) suisse en 2010. Elle examine les apports générés par les dépenses d'APD sur le produit intérieur brut (PIB) et sur l'emploi en Suisse pour cette année de référence.

L'approche méthodologique consiste à évaluer les effets économiques induits par les achats de biens et services ainsi que par les salaires versés au titre de l'APD. Nous avons d'abord utilisé la même méthode que celle qui a servi lors des études précédentes (1994, 1998, 2002 et 2006). Il apparaît ainsi que **chaque franc suisse dépensé au titre de l'APD a généré, en moyenne pour l'année 2010, des retombées de 1.55 CHF sur le PIB suisse**. Autrement dit, les 2,4 milliards CHF dépensés en 2010 au titre de l'aide ont entraîné un apport de revenu de l'ordre de 3,6 milliards CHF pour l'économie suisse. Sur la base des chiffres relatifs à la productivité moyenne du travail en Suisse, les retombées sur le marché du travail se montent à **25 000 emplois plein temps en Suisse**.

Afin de tenir compte de l'évolution du contexte et des pratiques de la coopération internationale au développement, nous avons ensuite adapté certaines hypothèses de base et critères d'affectation des dépenses d'APD. Ces ajustements visent en outre à éviter tout risque de surestimer les retombées de l'APD sur l'économie suisse. Suivant cette approche prudente, les retombées moyennes de chaque

Retombées économiques de l'APD en Suisse – Etude 2010

franc d'APD sur le PIB suisse se montent à 1.29 CHF. Ainsi, les 2,4 milliards CHF d'APD en 2010 ont suscité un apport de revenu de l'ordre de 2,9 milliards CHF pour l'économie suisse et des retombées sur le marché du travail de 20 800 emplois. En appliquant ces ajustements méthodologiques de manière rétroactive à l'étude précédente menée pour l'année 2006, l'on note que les retombées pour l'économie suisse augmentent entre 2006 et 2010.

Les chapitres suivants présentent ces résultats plus en détail. Il s'agit d'abord d'examiner l'évolution récente des dépenses d'APD pour analyser ensuite les retombées de l'APD pour l'année 2010, et les comparer avec les résultats obtenus pour les années 1994, 1998, 2002 et 2006. Nous présentons les retombées de 2010 sans ajustement méthodologique, puis introduisons certaines modifications quant aux hypothèses de base pour recalculer les résultats pour 2006 et 2010.

2. ÉVOLUTION DE L'APD

Le tableau 1 retrace l'évolution de l'APD suisse en francs courants et en pourcentage du revenu national brut (RNB) de 2002 à 2010. Le volume d'APD a connu une hausse de 18 % entre l'étude précédente (2006) et 2010, pour atteindre 2,4 milliards CHF ou 0,41 % du revenu national brut (RNB) en 2010¹.

Tableau 1 : Evolution des montants d'APD de la Suisse, 2002-2010

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
APD (millions CHF courants)	1 462	1 748	1 921	2 207	2 063	2 021	2 234	2 504	2 393
APD (pourcentage du RNB)	0,33	0,37	0,40	0,44	0,39	0,38	0,44	0,45	0,41

La structure de l'aide publique au développement suisse n'a pas connu de changement majeur par rapport à 2006, à l'exception des montants relatifs aux remises de dette et à l'assistance aux requérants d'asile en Suisse. Comme le montre le tableau 2, la part de l'APD correspondant aux dépenses de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour les requérants d'asile en Suisse a augmenté de 8,0 % à 15,9 % entre 2006 et 2010 (de 165,9 millions à 381,1 millions CHF). Par contre, la part des remises de dette a chuté de 5,9 % à 1,3 % (de 122,7 millions à 31,6 millions CHF). Toutefois, il est important de noter que le volume des remises de dette varie fortement d'une année à l'autre.

¹ Pour les statistiques d'APD 2010, la présente étude utilise les chiffres provisoires, disponibles à l'été 2011.

Retombées économiques de l'APD en Suisse – Etude 2010

Tableau 2 : Part des dépenses d'APD par catégorie, 2006 et 2010 (en pourcentage de l'APD totale)

Confédération	2006	2010
Direction du développement et de la coopération (DDC)	65,3	62,5
Aide humanitaire	14,3	13,0
Coopération au développement	46,6	45,1
Coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI	4,4	4,4
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)	15,7	10,4
Coopération au développement	6,9	6,6
Coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI	2,9	2,5
Remises de dette (Club de Paris)	5,9	1,3
Office fédéral des migrations (ODM)	8,7	16,5
Aide au retour	0,7	0,6
Assistance aux requérants d'asile en Suisse	8,0	15,9
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)	2,4	3,9
Gestion civile des conflits et droits de l'homme	2,4	2,9
Autres	—	1,0
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)	3,0	2,0
Actions de promotion de la paix et de la sécurité	2,2	2,0
Equipement à des fins humanitaires	0,8	0,0
Office fédéral de l'environnement (OFEV)	0,0	1,8
dont : Contributions à des organisations internationales	—	1,8
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER)	0,0	0,3
dont : Bourses à des étudiants étrangers en Suisse	—	0,3
Autres offices fédéraux	3,2	0,7
Cantons et communes	1,6	1,9
Total	100,0	100,0

La Suisse comptabilise depuis 2004 les **dépenses liées à l'accueil des requérants d'asile et à l'aide au retour** au titre de l'APD, en conformité avec les directives du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la pratique d'autres donateurs. Les coûts liés à l'accueil des requérants d'asile durant les douze premiers mois de leur séjour en Suisse ont représenté à eux seuls 15,9 % de l'APD totale de la Suisse en 2010, soit une hausse de 130 % par rapport à 2006. La totalité de ces dépenses s'effectue en Suisse, notamment pour couvrir les salaires du personnel d'encadrement et les frais de logement des requérants, ou encore leurs primes d'assurance maladie, les soins médicaux et l'aide sociale. Les retombées économiques en Suisse liées à ces dépenses sont par conséquent substantielles.

A l'opposé, les retombées économiques des **remises de dette** sont nulles du fait que ces dernières se traduisent par un jeu d'écritures comptables et non par des dépenses, d'où un effet nul sur la demande globale en Suisse. En 2010, le montant des remises de dette comptabilisées au titre de l'APD ne représente plus que 1,3 % de l'aide contre 5,9 % en 2006. Les remises de dette ont toutefois à nouveau augmenté en 2011.

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Effets sur la demande globale

L'APD bilatérale de la Suisse se traduit principalement par des projets et programmes de coopération au développement et d'aide humanitaire. Pour mener à bien ces activités, la Direction du développement et de la coopération (DDC), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et d'autres offices fédéraux achètent des biens et services, emploient du personnel en Suisse ainsi que dans les pays en développement, financent les activités d'organisations non gouvernementales (ONG), mandatent des consultants, etc. Toutes ces dépenses sont comptabilisées comme APD, qu'elles soient effectuées en Suisse ou à l'étranger. Les salaires et les achats de biens et services payés en Suisse, ainsi que les rémunérations de ressortissants suisses travaillant à l'étranger, génèrent un **effet direct** sur la demande globale en Suisse. Il en va de même des frais administratifs.

Outre cet effet direct, l'APD bilatérale peut aussi susciter des contributions additionnelles de la part d'entreprises privées ou d'ONG. L'aide publique au développement joue alors un effet de levier ou de catalyseur sur les contributions privées. Il s'agit de dépenses qui n'auraient pas été engagées dans un projet sans cofinancement public via l'APD, telles que par exemple les crédits mixtes² du SECO ou les financements de la DDC qui permettent à des ONG de lancer des programmes sur le terrain et de lever des fonds additionnels auprès de sources privées. Ces dépenses se traduisent également par le versement de salaires ou l'achat de biens et services, en Suisse comme à l'étranger. Les dépenses effectuées en Suisse, ou qui concernent des ressortissants et des sociétés privées suisses ont des retombées sur la demande globale en Suisse. L'on parle alors de **l'effet de levier** de l'APD sur la demande globale en Suisse.

L'APD multilatérale, telle que considérée dans l'étude, concerne les contributions générales ou à affectation spécifique de la Confédération aux organisations internationales (ONU, Banque mondiale et banques régionales de développement notamment)³. Ces organisations emploient du personnel au siège et sur le terrain et achètent des biens et services dans le monde entier, généralement selon des procédures d'appels d'offres internationaux. Si des entreprises suisses gagnent ces appels d'offres, la présente étude considère qu'il s'agit d'un **effet indirect** de l'APD multilatérale sur la demande globale en Suisse. L'effet est indirect en ce sens qu'il ne résulte pas directement des contributions de la Confédération à ces organisations internationales, bien que l'APD multilatérale de la Confédération puisse indirectement favoriser l'achat de biens et services des organisations internationales auprès de firmes suisses.

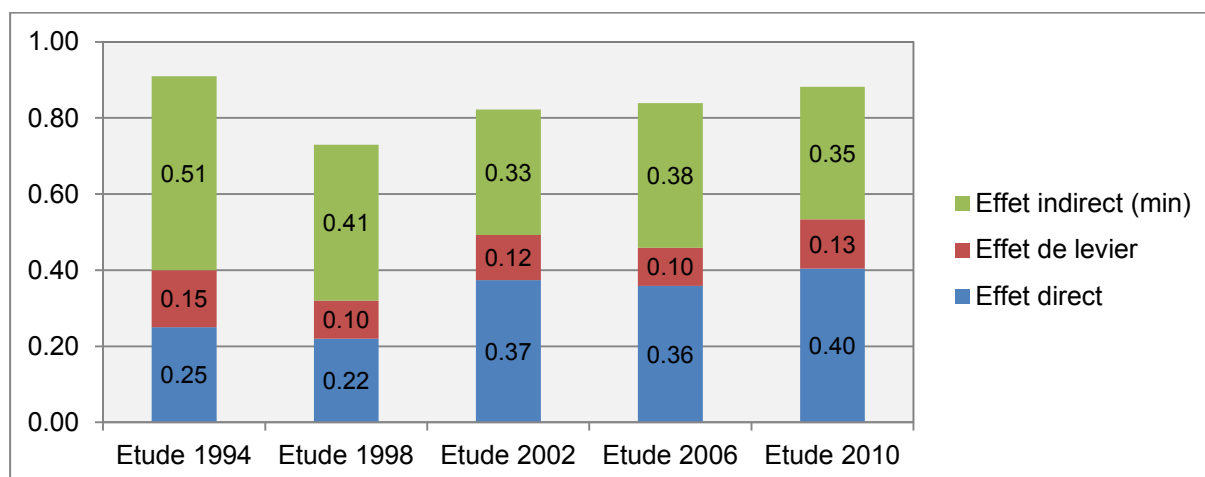
L'effet indirect tient une place importante dans les résultats sur les retombées économiques de l'APD. En effet, en 2010, la Suisse a été le deuxième pays fournisseur de biens et services du système des Nations unies, pour un montant total de 841,4 millions de dollars, juste derrière les Etats-Unis mais devant la France, la Grande-Bretagne et les pays émergents. Les retombées économiques qui en découlent sont substantielles. La Suisse est, proportionnellement, l'un des pays qui tire le plus grand profit de la demande des organisations multilatérales. Une étude complémentaire fournira une analyse plus détaillée de cette question.

Comme le montre le graphique 1, ces trois effets (direct, de levier et indirect) produisent ensemble un **effet primaire** de l'APD sur la demande globale en Suisse de **0.88 CHF par franc d'APD en 2010**. (Cet effet atteint 1.03 CHF par franc d'APD si l'on tient compte des achats auprès de filiales de sociétés suisses à l'étranger.)

² Ces financements mixtes se composent d'un don du gouvernement suisse et d'un crédit commercial à l'exportation accordé par des banques suisses.

³ Pour les besoins de cette étude, les contributions de la Suisse au CICR sont comptabilisées comme APD multilatérale, contrairement aux directives du CAD.

Graphique 1: Evolution de l'effet primaire de l'APD sur la demande globale, 1994-2010 (en CHF par franc d'APD)



Note : l'effet indirect (min) n'inclut pas les achats de biens et services auprès de multinationales suisses à l'étranger.

3.1 Ajustements méthodologiques par rapport aux études précédentes

Le graphique 1 montre qu'en conservant les mêmes hypothèses pour toutes les études, les retombées de l'APD suisse sur la demande globale en Suisse, décrites par l'effet primaire, suivent une tendance à la hausse depuis 1998, notamment en ce qui concerne l'effet direct de l'aide bilatérale.

Toutefois, la nature et le type de dépenses liées aux flux d'APD ont évidemment évolué depuis la première étude menée en 1994. Dans le souci de présenter des chiffres qui reflètent au mieux la réalité des dépenses d'APD aujourd'hui, nous avons élaboré un nouveau scénario pour l'année 2010 en introduisant les trois ajustements suivants :

- 1) Calcul de l'effet de levier

Comment estimer la part de « cofinancement » privé des programmes d'ONG financés en partie par l'APD ? Dans les études précédentes, le scénario retenu fixait cette part du cofinancement à 100 %, voire plus. En d'autres termes, il était considéré que l'appui financier de la Confédération permettait aux ONG bénéficiaires d'engager des opérations sur le terrain, qui à leur tour favorisaient la collecte de fonds auprès de sources privées pour des montants identiques, voire supérieurs au financement public. Aujourd'hui, cette logique n'a plus cours. L'approche actuelle veut plutôt que ce soit la collecte de fonds privés qui permette ensuite aux ONG suisses d'obtenir un cofinancement de la Confédération. Toutefois, dans la pratique, il est impossible d'appréhender de manière rigoureuse le sens de la relation de causalité. Aussi, nous avons opté pour une hypothèse de travail intermédiaire en fixant la part du cofinancement privé à 50 % du financement public. Autrement dit, il est considéré qu'une contribution publique de 100 CHF peut faciliter la mobilisation de fonds privés jusqu'à hauteur de 50 CHF. Ce choix nous semble mieux refléter la relation circulaire entre financements public et privé : les deux permettent aux ONG de renforcer leurs capacités administratives et opérationnelles pour engager des programmes de qualité sur le terrain, qui à leur tour renforcent le potentiel de collecte de fonds publics et privés.

- 2) Calcul sur les salaires des employés expatriés

Les salaires des employés expatriés, s'ils sont dépensés en Suisse, augmentent l'effet direct de l'APD via les achats de biens et services. Par contre, la part des salaires dépensés à l'étranger n'a en principe pas de répercussions sur la demande en Suisse. Or, les études précédentes considéraient que les employés suisses expatriés dépensaient ensuite la totalité de leur revenu en Suisse. Dans cette étude, nous avons estimé que seuls 65 % du salaire net des expatriés sont dépensés en Suisse, le reste (35 % du salaire net) étant considéré comme

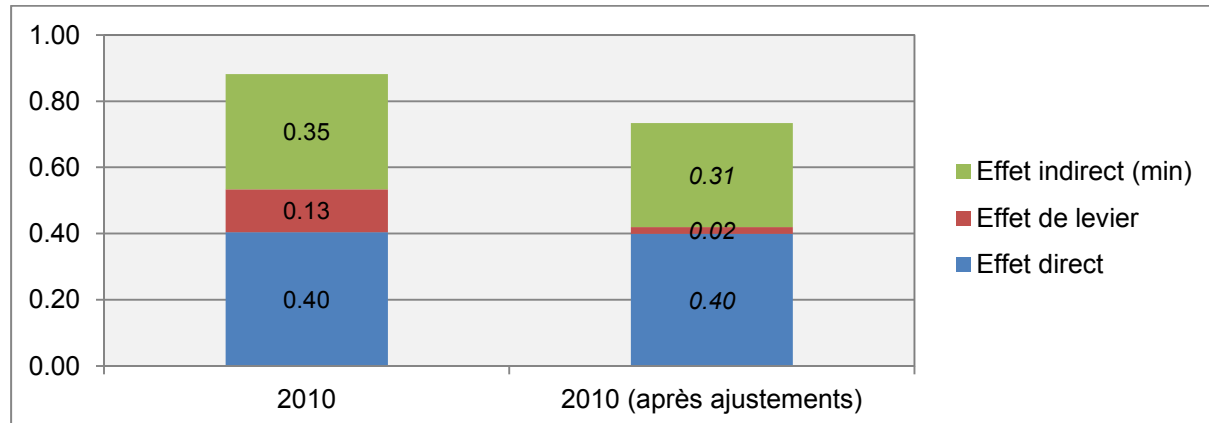
faisant partie des dépenses effectuées à l'étranger⁴. Par contre, nous considérons que la totalité des charges salariales payées par l'employeur demeurent en Suisse.

- *Les achats en Suisse par les banques de développement*

Les achats de biens et services effectués par les banques de développement en Suisse ont un impact positif sur l'effet indirect de l'APD. Cependant, une étude approfondie de chaque commande auprès d'entreprises dont le siège social est en Suisse nous amène à nuancer cette affirmation pour certains achats effectués par la Banque mondiale et les banques régionales de développement en Suisse auprès de sociétés de participations (holdings). Nous avons en effet considéré que les fonds y relatifs ne faisaient que transiter par la Suisse, sans bénéficier à l'économie suisse en termes de revenus et d'emplois. Ainsi, trois montants d'une valeur totale de 277,5 millions CHF n'ont pas été retenus dans l'étude 2010. Dans les études précédentes, l'ensemble des achats auprès de sociétés ayant leur siège social en Suisse avait été pris en compte de manière systématique.

Le graphique 2 illustre les variations résultant de ces trois ajustements avec, dans la colonne de droite, les résultats obtenus avec les modifications susmentionnées. C'est sans conteste la réduction de l'effet de levier qui provoque le changement le plus important : elle réduit à elle seule l'effet primaire de 11 centimes par franc d'APD (cf. effet de levier). Par contre, l'ajustement relatif aux salaires des expatriés réduit l'effet primaire de moins d'un centime par franc d'APD (cf. effet direct). Enfin, l'ajustement concernant les achats des banques de développement représente une baisse d'un peu plus de 3 centimes par franc d'APD (effet indirect). Au final, l'effet primaire baisse de 88 centimes à 73 centimes par franc d'APD, soit une réduction de 17 % par rapport à l'effet primaire obtenu pour l'année 2010 en maintenant les hypothèses de calcul en vigueur depuis la première étude de 1994.

Graphique 2 : Effet primaire de l'APD sur la demande globale, avant et après ajustements, 2010 (en francs par franc d'APD)



Note : l'effet indirect (min) n'inclut pas les achats de biens et services auprès des filiales de sociétés suisses à l'étranger.

4. COMPARAISONS AVEC LES ÉTUDES PRÉCÉDENTES

L'effet primaire de l'APD sur la demande en Suisse permet de calculer les retombées sur le produit intérieur brut (PIB) et l'emploi en Suisse. Afin de pouvoir comparer les résultats 2010 avec les études précédentes, nous mettons au premier plan, dans les tableaux et graphiques ci-dessous, les données sans aucun ajustement méthodologique par rapport aux études antérieures ; ensuite, nous indiquons en italique les données avec les trois ajustements décrits ci-dessus.

⁴ A l'exception des salaires du Corps suisse d'aide humanitaire, dont 100 % sont considérés comme dépensés en Suisse étant donné la courte durée de l'expatriation.

Effet primaire

Les résultats pour l'année 2010 présentent une légère hausse de l'effet primaire, qui passe de 84 centimes pour l'étude précédente (2006) à 88 centimes pour l'étude 2010, ainsi que l'indique le tableau 3. Si l'on considère l'effet primaire obtenu en 2010 après ajustements, et que l'on applique de manière rétroactive ces ajustements méthodologiques aux chiffres de l'étude 2006, la variation de l'effet primaire entre 2006 et 2010 se situe entre -1 et 4 centimes, selon que l'on tienne compte ou non des achats de biens et services. La borne inférieure (scénario « Min » dans les tableaux et graphiques ci-dessous) ne comprend que les achats de biens et services en Suisse des organisations multilatérales. La borne supérieure (scénario « Max ») inclut aussi leurs achats auprès de filiales suisses à l'étranger.

Tableau 3 : Evolution de l'effet primaire de l'APD avec et sans ajustements, 2006 et 2010 (en francs par franc d'APD)

		2006	2010	Variation en centimes
Sans ajustements	Min	0.84	0.88	+4
	Max	0.96	1.03	+7
Avec ajustements	Min	0.74	0.73	-1
	Max	0.83	0.87	+4

La hausse de l'effet primaire sans ajustements s'explique, d'une part, par la hausse de l'effet direct qui résulte de la croissance des dépenses liées à l'accueil des requérants d'asile en Suisse entre 2006 et 2010 et, d'autre part, par un effet de levier associé au financement accru des ONG. Après ajustements, l'effet primaire baisse à 74 centimes par franc d'APD pour 2006 et 73 centimes par franc d'APD pour 2010.

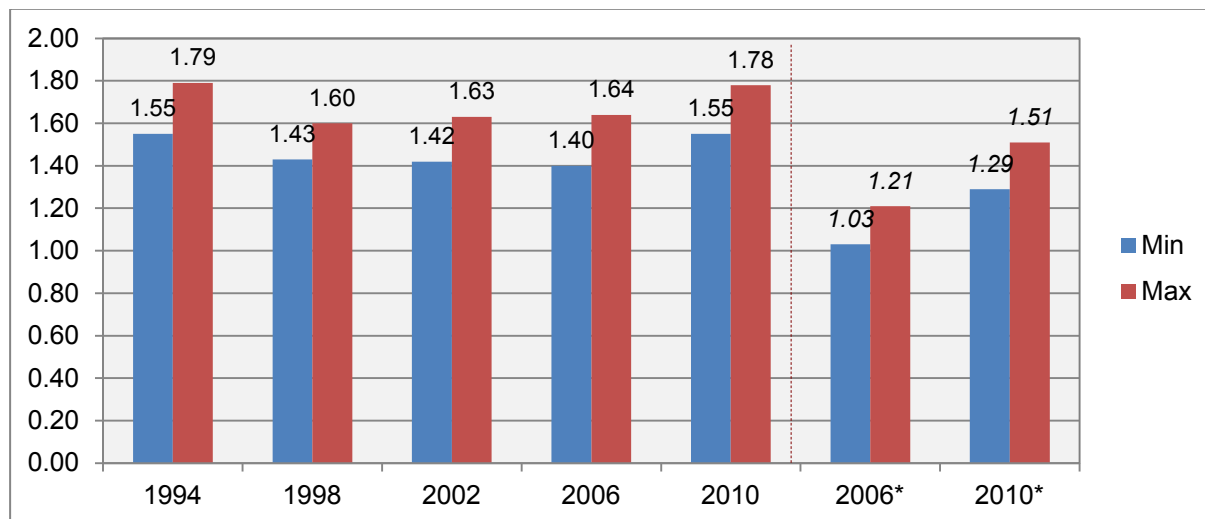
4.1 Retombées sur le PIB

La demande globale additionnelle suscitée par cet effet primaire provoque à son tour des hausses de revenus en cascade qui augmentent à nouveau la demande globale en Suisse, et ce par vagues successives à travers le circuit économique. L'étude calcule cet **effet multiplicateur sur le PIB**.

Le graphique 3 illustre que les retombées par franc d'APD sur le PIB suisse ont connu une relative stabilité entre 1994 et 2010. **Entre 2006 et 2010, les retombées augmentent de 10,7 %** pour la borne inférieure (**de 1,40 à 1,55 CHF par franc d'APD**), et de 8,5 % pour la borne supérieure (1,64 à 1,78 CHF).

Les deux séries à droite du graphique indiquent la variation obtenue après avoir appliqué les ajustements méthodologiques non seulement à l'étude 2010, mais aussi à celle de 2006 de manière rétroactive : les retombées augmentent de manière encore plus marquée entre 2006 et 2010, avec une hausse de 25,2 % pour la borne inférieure (1,03 à 1,29 CHF), et de 24,8 % pour la borne supérieure (1,21 à 1,51 CHF).

Graphique 3 : Evolution des retombées de l'APD sur le PIB, 1994-2010 (en francs par franc d'APD)



* Résultats obtenus après inclusion des ajustements méthodologiques décrits dans la section 3.1.

4.2 Retombées sur l'emploi

L'étude calcule aussi les retombées de l'APD sur l'emploi en Suisse, en fonction de la productivité moyenne du travail dont les chiffres ont récemment été mis à jour par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Or, les effets de l'APD portent sur des catégories de dépenses dont le contenu en valeur ajoutée est différent, qu'il s'agisse des achats de biens ou de services. Dès lors, le nombre de postes de travail à temps plein est calculé en utilisant la valeur ajoutée par emploi de l'industrie manufacturière pour les revenus générés à partir des dépenses en biens et marchandises, et la productivité moyenne des services aux entreprises pour les revenus générés à partir des dépenses en services, y compris les honoraires et les salaires.

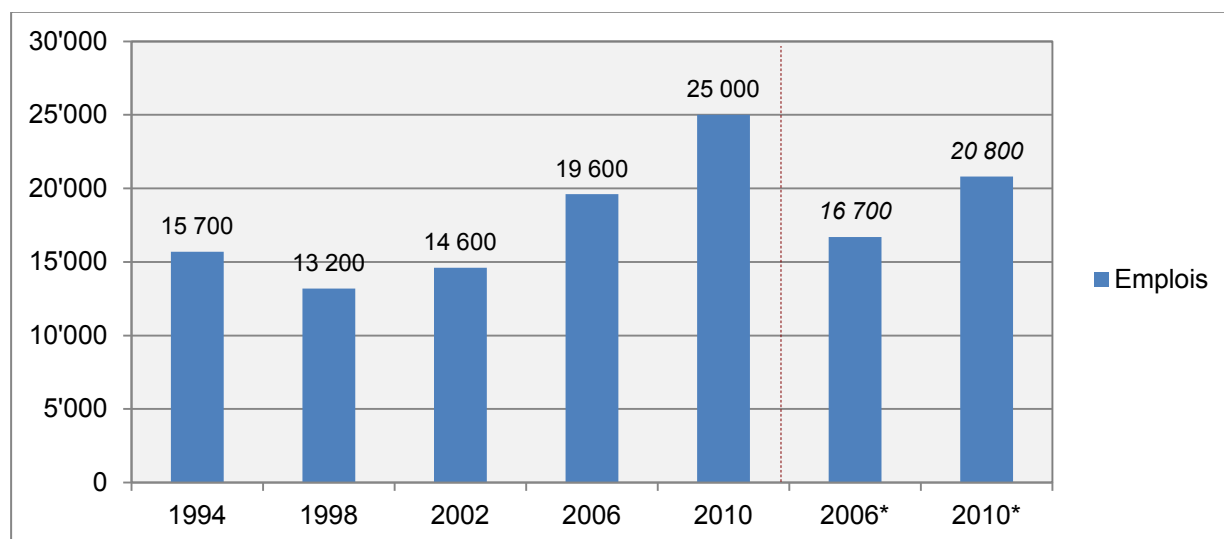
Le graphique 4 présente les retombées en termes d'emplois, qui augmentent entre 2006 et 2010⁵ de 27,6 %, soit de 19 600 à 25 000 emplois à plein temps. Cette croissance est plus que proportionnelle à celle de l'APD, qui a augmenté de 18 % durant la même période. Cet effet renforcé sur l'emploi s'explique par les retombées accrues issues de l'effet direct lié à l'évolution de la structure de l'aide bilatérale (accueil des requérants en Suisse) et de l'effet de levier (sur les ONG).

En termes relatifs toutefois, le tableau 4 reflète une tendance à la baisse du nombre moyen d'emplois pour chaque million de francs d'APD, de 11,9 emplois en 1994 à 10 emplois en 2006. Cette tendance s'explique notamment par l'amélioration de la productivité du travail, qui réduit le nombre d'emplois associés à une dépense d'un million de francs d'APD en Suisse. En 2010 cependant, ce ratio remonte à 10,7 en raison des motifs mentionnés dans le paragraphe précédent.

Les deux séries à droite du graphique 4 illustrent la variation obtenue après avoir appliqué les ajustements décrits dans la section 3.1. Entre 2006 et 2010, la hausse demeure stable en termes relatifs à 24,6 %, soit une hausse en valeur absolue de 16 700 à 20 800 emplois.

⁵ Les chiffres relatifs à la valeur ajoutée du travail les plus récents fournis par l'OFS portent sur l'année 2009, que nous prenons par conséquent comme année de référence pour l'étude 2010.

Graphique 4 : Evolution des retombées de l'APD sur le nombre d'emplois, 1994-2010



* Résultats obtenus après inclusion des ajustements méthodologiques décrits dans la section 3.1.

Tableau 4 : Évolution du nombre moyen d'emplois par million de francs d'APD entre 1994 et 2010

	1994	1998	2002	2006	2010	2006*	2010*
Emplois par million de francs d'APD	11,9	10,9	11,7	10,0	10,7	8,5	8,9

* Résultats obtenus après inclusion des ajustements méthodologiques décrits dans la section 3.1.

5. CONCLUSION

L'aide publique au développement suisse (APD) a pour objectif de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être des populations dans les pays en développement. Concrètement, les programmes et projets d'APD se traduisent par des dépenses sous forme d'achats de biens et services ainsi que de versements de salaires et d'honoraires dans les pays en développement comme en Suisse et dans d'autres pays. Même en l'absence de volonté de lier l'APD à des achats en Suisse, une partie des dépenses d'APD s'effectue en Suisse. La présente étude a pour objectif d'évaluer les retombées de ces dépenses sur le PIB et l'emploi en Suisse.

Le calcul des retombées de l'APD sur l'économie et l'emploi en Suisse repose sur la même approche méthodologique et les mêmes hypothèses de travail depuis 1994, avec des études menées tous les quatre ans (1994, 1998, 2002 et 2006). Afin de pouvoir comparer les résultats de l'étude 2010 avec les études précédentes, nous avons d'abord conservé une approche identique. Les résultats confirment que les retombées économiques de l'aide publique au développement en Suisse sont substantielles. L'on dénote même une hausse significative des résultats par rapport l'étude précédente (2006).

Pour l'étude 2010, nous avons ensuite pris le parti d'effectuer trois ajustements quant aux hypothèses de base afin d'intégrer certaines évolutions liées aux dépenses d'APD et d'éviter systématiquement tout risque de surévaluation. Nous avons recalculé les retombées pour 2010 suivant ce scénario, et avons également appliqué ces ajustements rétroactivement à l'étude de 2006. Même si les retombées baissent de manière notable après avoir intégré les ajustements méthodologiques, les nouveaux

Retombées économiques de l'APD en Suisse – Etude 2010

résultats confirment que les effets d'entraînement générés par l'APD sur l'économie nationale et le marché du travail sont substantiels et augmentent entre 2006 et 2010.

Il est important de souligner que ces résultats ne portent que sur les effets économiques résultant des achats de biens et services et des salaires et honoraires versés au titre de l'APD. Ils ne tiennent pas compte de divers effets à long terme. Les études ne considèrent par exemple pas la création et le renforcement de liens commerciaux et de relations d'affaires avec les pays en développement générés par l'APD, ni l'acquisition de compétences et de contacts par le personnel expatrié, ni l'impact positif à long terme sur les exportations suisses à destination des pays partenaires. La prise en compte de ces effets augmenterait sensiblement les retombées pour l'économie suisse.

Finalement, cette étude n'intègre pas les coûts d'opportunité de l'APD. Pour les prendre en considération, il s'agirait de comparer les résultats de cette étude avec les effets économiques d'autres dépenses de la Confédération, par exemple dans le secteur de la santé, des infrastructures ou de l'éducation. On pourrait en outre considérer un autre type de coûts d'opportunité en comparant les effets sur l'économie suisse d'une baisse d'impôts d'un montant identique à l'APD.

* * *

Sur mandat de la DDC et du SECO, cette étude a été menée d'avril à octobre 2011 par l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) sous la direction du Professeur Gilles Carbonnier, et en collaboration avec l'Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel. Une étude complémentaire, menée durant le premier semestre 2012, se penchera plus en détail sur l'effet indirect résultant des achats de biens et services par des organisations multilatérales auprès d'entreprises suisses. Comme cette étude le démontre, ces achats génèrent d'importantes retombées puisqu'ils représentent 42 % de l'effet primaire total en 2010. L'étude complémentaire examinera notamment l'évolution de ces achats auprès d'entreprises suisses, en comparaison internationale.